



République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

N°42-07-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA GUIERCHE

Date de la convocation : 02/07/2026
Date d'affichage convocation : 02/07/2026
EN EXERCICE : 15 membres
PRESENTS : 13
ABSENTS : 2
POUVOIR(S) : 1
VOTANT(S) : 14
ABSENTION(S) : 0
EXPRIMES : 14

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

DELIBERATION N° 42-07-2026

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE n°1

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents selon l'ordre du tableau municipal :

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Françoise ROSALIE, Monsieur Jany PERRIN et Madame Élodie GAUTIER : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Madame Véronique DALMONT, Madame Véronique BUREL, Monsieur Mickaël BESNARD, Monsieur Gaëtan GEFFROY, Monsieur Julien GERVAIS, Madame Laure BOURASSEAU, Monsieur Matthieu DUBOIS, Madame Vanessa TALON, Monsieur Alexandre HATET et Monsieur Vincent GUERINEAU, conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur Matthieu DUBOIS et Madame Vanessa TALON, conseillers.

Absent non excusé : NÉANT

Pouvoir(s) : Madame Vanessa TALON a donné pouvoir à Monsieur Jany PERRIN.

Madame Françoise ROSALIE été désignée secrétaire de séance.



SUITE ET FIN DELIBERATION N° 42-07-2026

Exposé des faits :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu’il convient de procéder à une première Décision Modificative pour ajuster le budget de la commune.
Cette modification porte sur 2 points :

- Augmentation des crédits à l’opération « Bâtiment scolaire » pour l’achat de ventilateurs plafonniers : + 10 000 €
- Une augmentation des crédits à l’opération « aménagement impasse du stade » pour les dépenses liées à la séparation des réseaux, dans le cadre d’un groupement de commandes avec le SIVU des Landes : + 4 422.48 €

Les 14 422.48 € seront pris sur l’opération « Bâtiment Mairie ». N’ayant pas encore la notification de l’octroi d’une subvention pour l’installation des sanitaires, et le changement de menuiseries en RDC de la mairie, ce projet sera plutôt réalisé en 2027 afin de sécuriser le plan de financement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter la modification suivante :

Indicateur	Sens	Compte	Opération	SERVICES	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+P)	Réel\Ordre	Budget\Vert. Cotation syn..
					0,00 €	-10 000,00 €	0,00 €	-10 000,00 €	Réel	Non cotée
					0,00 €	-4 422,48 €	0,00 €	-4 422,48 €	Réel	Non cotée
					0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	Réel	Non cotée
					0,00 €	4 422,48 €	0,00 €	4 422,48 €	Réel	Non cotée
					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réel	
					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

Délibération :

- Considérant le budget primitif 2026,
- Considérant l’exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

Abstention : 0	Vote contre : 0	Vote pour : 14 dont 1 pouvoir
----------------	-----------------	-------------------------------

- DECIDE d’approuver la décision modificative N°1-2026.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes pièces administrative et comptables afférentes à cette décision du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l’Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 9 juillet 2026

LE MAIRE,
Eric BOURGE



Le Secrétaire de séance,
Françoise ROSALIE

[Handwritten signature of Eric Bourge]

[Handwritten signature of Françoise Rosalie]